



Tournoi qualificatif régional aux CCHS juniors

Dates et lieux :	Dimanche 21 mars, 1 ^{er} tournoi M13	Oiselier Porrentruy
	Samedi 27 mars, 1 ^{er} tournoi DM15	Oiselier Porrentruy
	Samedi 24 avril, 2 ^e tournoi DM15	VEBB Bienne
	Dimanche 2 mai, 2 ^e tournoi M13	Corgémont VBC La Suze

Pour les matches DM19 et HM23 : 2 matches en 3 sets gagnants à fixer avant le 24 avril d'entente entre les équipes et à me communiquer au plus vite. . Les règles usuelles de fixation des matches sont applicables.

L'organisation du tournoi DM23 le 25 avril, de même que celle des matches HM23, va dépendre des prochaines décisions du Conseil fédéral et des cantons (pour l'instant, les juniors nés en 1999 et 2000 ne peuvent pas s'entraîner, ni jouer). Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Equipes inscrites :

DM15 Inter	VBC Porrentruy
	Volley Espoirs Biel-Bienne
	VBC La Suze
	VFM
DM17 Inter	Volley Espoirs Biel-Bienne
DM19 Inter	VBC Porrentruy
	VFM
DM23 Inter	VBC Porrentruy
	VB Péry
	VFM
	Nidau Volley
HM16 Inter	Volley Espoirs Biel-Bienne
HM18 Inter	Volley Espoirs Biel-Bienne
HM23 Inter	Nidau Volley
	VBC Porrentruy

Les équipes de Volley Espoirs Biel –Bienne en HM16 Inter, HM18 Inter et DM17 Inter sont qualifiées d'office pour les CCHS juniors.

Règlement

Les règles habituelles et officielles de Swissvolley 2020-2021 sont appliquées, avec les particularités suivantes, **contraignantes** :

- En DM15 : Comme lors des tours officiels du CHS juniors, tous les matches se jouent en deux sets gagnants, les deux premiers à 25 points, l'éventuel 3^e à 15 points.
Matches gagnés 2 : 0 → 3 pts; Matches gagnés 2 : 1 → 2pts au gagnant et 1 pt au perdant.
Si l'horaire ne peut pas être respecté, la durée entre deux matches, une fois la feuille de match de la rencontre précédente terminée, est fixée à 20 minutes.
Le protocole ordinaire à 15 minutes s'applique.
Une feuille de match officielle est remplie pour chaque match. Toutefois, pour faciliter le travail des marqueurs (et réduire la durée de remplissage de la feuille avant le match), les équipes fournissent, sur support papier, en autant d'exemplaires qu'il y aura de matches à disputer, agrafable à la feuille de match, la liste de leurs joueuses + coaches, avec N° de

licence, N° de maillot et nom complet. Les arbitres sont responsables de la vérification des licences et de l'identité des participants.

Chaque équipe aura son propre vestiaire et pourra l'utiliser après les matches uniquement.

L'organisateur s'occupe de collecter puis d'envoyer les feuilles de match, et assure la bonne continuité de la compétition.

- Les équipes à égalité de points au classement sont départagées selon les critères appliqués par SV (*cf art 32 RV SV, alinéa 4 : en cas d'égalité, le nombre de victoires prime*).
- Pour les rencontres et les tournois qualificatifs régionaux aux CCHS juniors, trois doubles licences au maximum sont autorisées dans le deuxième club, **à l'exception des matches des tournois qualificatifs régionaux aux CCHS juniors des équipes féminines, dans lesquels les doubles licences dans le deuxième club ne sont pas autorisées.** (*cf art 43 RV SV*)
- **En DM15, DM19, DM23 et HM23, un joueur/une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe, pour l'entier de la compétition. Le tournoi qualificatif fait partie de la compétition. Exception : si la compétition DM23 devait être annulée, des joueuses pourraient jouer en DM19 (matches DM19 à jouer après la décision d'annulation).**
- **Hors de l'aire de jeu (où seules les équipes peuvent aller), le port du masque est obligatoire. Les équipes se conforment strictement aux concepts de protection. Elles fournissent notamment, en arrivant dans la salle, à l'organisateur, la liste complète des coordonnées de tous les membres de l'équipe, y.c. le staff. Pour rappel, le public est interdit pendant toute la durée des tournois. Tout écart dans l'application des concepts peut entraîner la disqualification.**

Arbitrage

Les arbitres des rencontres et du tournoi qualificatif régional aux championnats suisses juniors se conforment aux règlements en vigueur et aux particularités décrites ci-dessus.

2 arbitres en HM23, DM23 et DM19 ; 1 arbitre en DM15.

Aucune inscription sur les licences.

Les arbitres préparent des quittances et sont indemnisés par les équipes à raison de CHF 30.- par match sous forme de tournoi et CHF 50.- par match en 3 sets gagnants. Les frais de déplacement des arbitres seront refacturés aux clubs a posteriori.

La planification des tournois M13 vous parviendra tout prochainement par l'intermédiaire de Yohann Escala, responsable SVRJS du minivolley.

Je vous enverrai la planification des tournois M15 dans un prochain courriel.

Meilleures salutations sportives et à tout bientôt dans les salles.

SVRJS
Roland Zbinden
Responsable du championnat